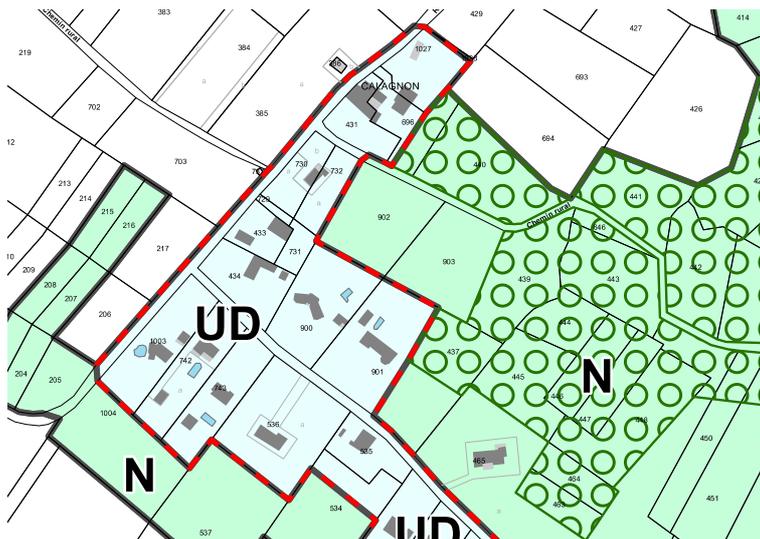


- **Interventions au cours de la permanence du  
lundi 30 décembre de 09h00 à 12h00 :**

○ **30) 09h00 – M Didier Jean :**

- 0680878208 – [didier.jean7533@gmail.com](mailto:didier.jean7533@gmail.com) -

M Didier Jean a pour projet la réhabilitation du hameau situé dans le secteur du Ld « Calagnon» avec une possibilité d'extension.



**- Remarque du CE :**

M Didier Jean veut réhabiliter un ancien hameau en grande partie composé de maisons vétustes en finançant cette opération par la vente de terrains situés à proximité mais en zone A ou N. Le déclassement des parcelles concernées n'est pas envisageable actuellement dans l'organisation de ce projet.

○ **31) 09h30 M Laurent Mottet :**

M Laurent Mottet demande l'extension de la zone UC sur la parcelle C 133 ; Il fait remarquer que cette parcelle se trouve bien en zone constructible sur le SCoT.



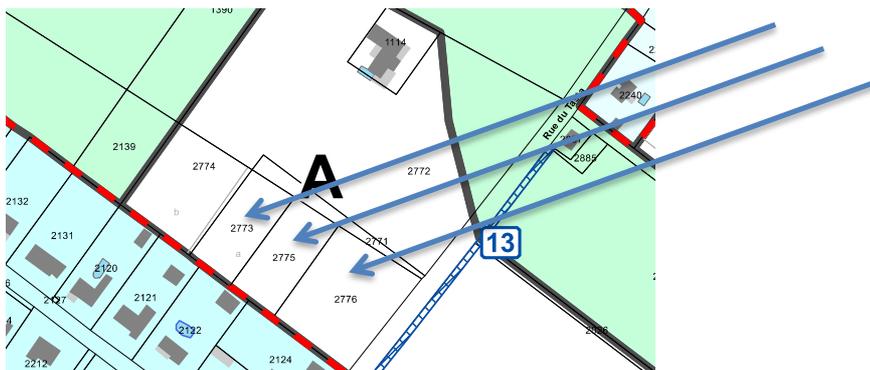
**- Remarque du CE :**

Les parcelles 133 + 134 + 135 situées en zone N, au Ld « La Lande Nord », classées AOC, ne peuvent faire l'objet d'un déclassement en zone urbanisable.

○ **32) 10h00 Mme française Tölg née Fel et Mme et M Henri Fel :**

- 20 rue Georges Lajoini – 19100 Brive

Mme Françoise Tölg née Fel et Mme et M Henri Fel demandent l'urbanisation des parcelles n° 2771 + 2773 + 2775 + 2776



**- Remarque du CE :**

Ces parcelles se trouvent en zone A, secteur entre Ld « Château Lamothe » et Ld « Le-Leu ». et une modification n'est pas envisageable dans le cadre actuel de ce projet. (à rapprocher des interventions 10 et 21)

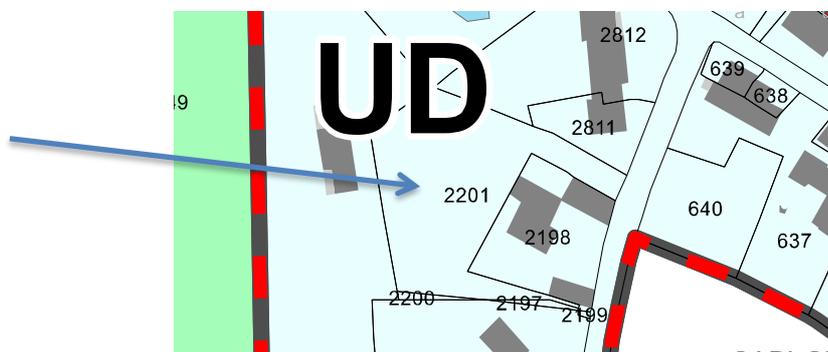
**Remarque de M le Maire :**

Ces parcelles se trouvent dans un corridor écologique à préserver au PADD.

○ **33) 10h30 Mme Josiane Furt :**

- 0699093903 –

Mme Josiane Furt est venue pour s'informer du zonage concernant la parcelle n°2201 à Ld « Sablot Nord » ; cette parcelle est située en zone UD



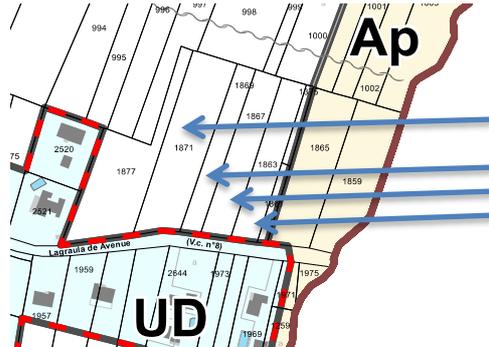
**- Remarque du CE :**

Cette parcelle se trouve en zone UD à la satisfaction de Mme Josiane Furt.

○ **34) 11h00 M Patrick Simon :**

- 0617583482 –

M Patrick Simon demande : l'urbanisation sur une surface de 500 m<sup>2</sup> environ et en bordure de route, en face de la zone UD des parcelles n° 1871 + 1869 + 1867 + 1863. Ces parcelles sont situées en zone A et classées AOC au sud du Ld « Places d'Ardilas ».



**- Remarque du CE :**

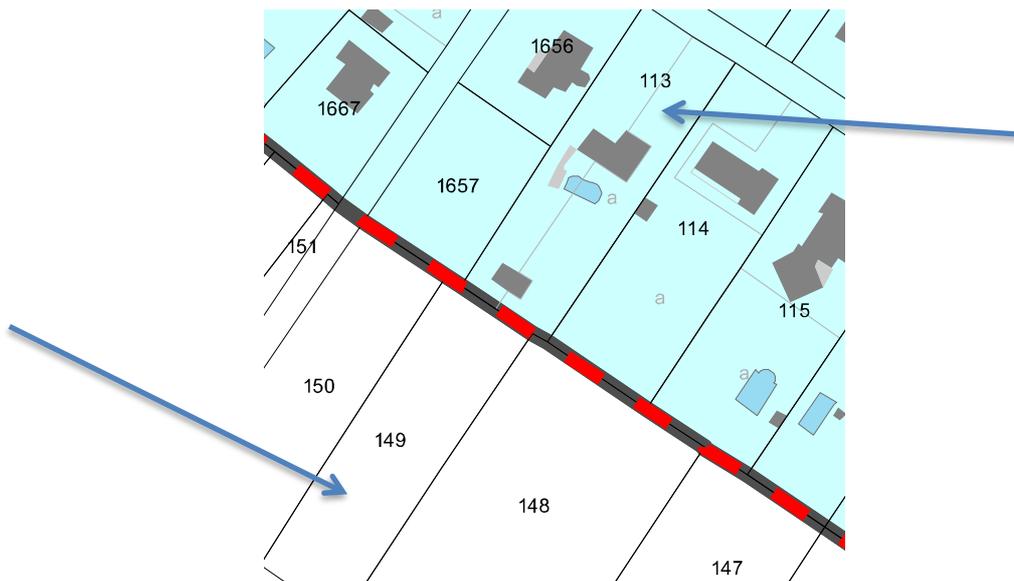
Ces parcelles se trouvent en zone A et classées AOC ; une modification de zonage n'est pas envisageable dans le cadre actuel de ce projet.

○ **35) 11h30 Mme et M Yves Dejoux :**

- 0603297826 – 47 allée de la pinède –

Demandent le classement en zone constructible pour la parcelle 149 :

- 113 construite et en zone UC
- 149 classée en A se situe en continuité de la 113.



**- Remarque du CE :**

La parcelle 149 se trouve en zone A et classée AOC au Ld « La Lande Nord ».

La modification de zonage n'est pas envisageable dans le cadre actuel de ce projet.

M et Mme Yves Dejoux s'orientent donc vers une division de la parcelle 113 en zone UC où ils habitent ; cette division leur permettra de demander un permis de construire pour une habitation en lieu et place de leur garage.